



La session sur écran radar - *Rétrospective de la session d'hiver 2019*

Chère lectrice, cher lecteur

L'initiative Entreprises responsables occupe le Parlement depuis deux ans. Les requêtes des initiants rencontrent assurément une certaine sympathie dans la population. Mais imposer une responsabilité à l'égard de tous les produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement, comme le prévoit l'initiative, serait carrément toxique pour le commerce de détail.

Pour Swiss Retail, il est essentiel qu'un contre-projet conduise au retrait de l'initiative. Sous la forme présentée, celui que propose le Conseil fédéral et que soutient le Conseil des Etats ne satisferait pas à cette attente. Voilà pourquoi nous soutenons le contre-projet du Conseil national, qui correspond à un compromis typiquement suisse où sont également prises au sérieux d'importantes demandes de l'économie.

Notre rétrospective vous livre un compte rendu de ce sujet, parmi d'autres points importants de la session d'hiver. Je vous souhaite une bonne lecture et un départ réussi dans la nouvelle année.

Avec mes salutations les meilleures.

Dagmar T. Jenni
Directrice de Swiss Retail Federation



Dossiers traités

Légendes des couleurs de cadres: **Contraire à Swiss Retail** **À suivre** **Conforme à Swiss Retail**

Impressum: Swiss Retail Federation, Bahnhofplatz 1, 3011 Berne, Tél. 031 312 40 40, info@swiss-retail.ch

Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie (19.4179)

Contenu: Par cette motion, le Conseiller aux Etats Peter Heggelin (PDC/Zoug) réclame une adaptation de l'actuelle ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs), afin que les commerces vendant ou mettant à disposition (p. ex. restaurants) du pain et des produits de boulangerie soit directement, soit de manière transformée (p. ex. sandwiches), affichent à un endroit visible par le client l'origine des matières premières et le lieu de transformation.

Situation: Le Conseil des États a renvoyé le dossier en commission pour examen préliminaire et adaptation. Le motionnaire Heggelin a exprimé son accord avec la proposition de la branche d'appliquer la motion sous une forme modifiée. La déclaration d'origine obligatoire pour les matières premières serait supprimée, mais l'indication du lieu de fabrication serait introduite pour le pain et les produits de boulangerie vendus ouvertement.

Swiss Retail partage l'avis du Conseil fédéral et rejette la motion. Au moment de la vente aux consommateurs, les denrées alimentaires produites en Suisse ou importées en Suisse doivent porter les indications obligatoires selon l'art. 3 de l'ordonnance du DFI relative à l'information sur les denrées alimentaires (RS 817.022.16). Le pays de production, en particulier, doit être déclaré. Alors que cette information doit être fournie par écrit sur l'emballage dans le cas des denrées alimentaires préemballées, elle est suffisante pour les denrées alimentaires mises sur le marché libre si elle est fournie verbalement sur demande.

Cette obligation de déclaration d'origine mettrait tout particulièrement sous pression les boulangeries artisanales, en leur imposant un important surcroît de contraintes administratives. Toutes les matières premières et le lieu de transformation devraient être indiqués pour chaque variété de pain. Cet effort serait disproportionné par rapport à la faible valeur ajoutée, si tant est qu'il y en ait une, par rapport à l'information donnée oralement.

Loi sur la protection des données (17.059)

Contenu: Le Conseil fédéral veut moderniser la protection des données en tenant compte des réformes intervenues au niveau européen. Le trafic de données entre la Suisse et l'UE implique que l'UE reconnaisse le caractère adéquat du niveau de protection des données de la Suisse. Conformément au principe du marché pertinent, le règlement européen sur la protection des données s'applique également aux entreprises suisses qui offrent des biens et des services dans l'UE ou qui observent le comportement de personnes au sein de l'UE.

Situation:

Le Conseil des Etats a durci la loi par rapport à la version du Conseil national. Il a notamment introduit la notion de "profilage à risque élevé" et décidé en outre que l'appariement systématique de données provenant de différentes sources ("profilage à risque élevé") nécessite le consentement exprès des personnes concernées. Le dossier retourne au Conseil national.

Swiss Retail a soutenu l'adoption de la directive 2016/680, estimant toutefois qu'il faut éviter, pour les autres dispositions, un "swiss finish" qui impose aux entreprises un surcroît de charges inutile sur le plan financier et administratif. L'utilisation des données clientèle dans le sillage du progrès numérique doit être prise en compte dans l'intérêt des consommateurs et des entreprises et faire l'objet d'une pesée d'intérêts minutieuse par rapport à la protection de la personnalité. L'innovation et le développement de nouveaux modèles commerciaux ne devraient pas s'en trouver entravés.

Entreprises responsables – pour protéger l’être humain et l’environnement. Initiative populaire (17.060)

Contenu: L’initiative demande que la Confédération prenne des mesures légales contraignant les entreprises à faire preuve d’une diligence raisonnable complète fondée sur les risques afin que les droits humains internationalement reconnus et les normes environnementales internationales soient respectés. Cette obligation s’appliquera aussi aux entreprises à l’étranger qui sont contrôlées par des entreprises suisses et à l’ensemble des relations d’affaires. Les victimes d’actions illégitimes à l’étranger peuvent être poursuivis devant un tribunal civil suisse.

Situation: Deux contre-projets s’opposent à cette initiative populaire : celui du Conseil national limite quelque peu la responsabilité civile des entreprises et de leurs filiales. De même, les obligations légales ne devraient s’appliquer qu’aux entreprises qui dépassent certains seuils en matière d’emplois, de chiffre d’affaires et de total du bilan. L’autre contre-projet, celui de la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, exige des entreprises qu’elles ne rendent compte que sur le respect des droits de l’homme et la protection de l’environnement. Cette exigence liée au développement durable se fonde sur la réglementation en vigueur dans l’UE. Le devoir de diligence raisonnable se limite à certains minerais de guerre et au travail des enfants. Lors de la session d’hiver, le Conseil des Etats a rejeté le contre-projet du Conseil national et adopté la version du Conseil fédéral. Le dossier retourne au Conseil national.

Le commerce de détail compte de nombreuses chaînes d’approvisionnement internationales complexes, avec plusieurs étapes de livraison pour plusieurs milliers de produits. Imposer une responsabilité à l’égard de tous les produits tout au long de ces chaînes, comme le prévoit l’initiative, est tout à fait excessif en soi et carrément toxique pour le commerce de détail. Swiss Retail s’oppose donc très fermement à cette initiative.

Après une longue pesée d’intérêts, Swiss Retail Federation soutient néanmoins le contre-projet indirect du Conseil national, appuyé aussi par la majorité de la CAJ-E, à l’initiative Entreprises responsables. Il s’agit d’un compromis typiquement suisse, qui prend aussi au sérieux d’importantes requêtes de l’économie. Pour Swiss Retail, il est essentiel qu’un contre-projet conduise au retrait de l’initiative. Mais dans la forme présentée, celui que propose le Conseil fédéral et qu’approuve aussi le Conseil des Etats ne satisferait pas à cette attente.

Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie (18.317)

Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie (18.320)

Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie (18.325)

Inhalt:

- L'initiative du canton de Berne demande que les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) soient systématiquement exclus d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays).
- L'initiative du canton de Fribourg invite les autorités fédérales à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que tous les produits à l'huile de palme produits de façon non durable soient exclus d'éventuels accords de libre-échange. Elle réclame aussi l'introduction de mesures de protection aux frontières pour que les huiles et graisses végétales soient maintenues au moins à leur niveau actuel et demande que la production suisse des cultures oléagineuses soit maintenue au moins au niveau actuel et fasse l'objet de mesures de promotion.
- L'initiative du canton du Jura demande que l'huile de palme soit exclue des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie.

Situation: Le Conseil des Etats et la commission ad hoc ont décidé de ne pas donner suite à ces initiatives cantonales. Le dossier passe à présent au Conseil national.

Swiss Retail partage l'avis du Conseil des Etats selon lequel tout accord de libre-échange avec la Malaisie doit inclure des dispositions en faveur de la production et du commerce durables de l'huile de palme. Aucune concession ne doit être accordée pour de l'huile de palme qui réduit la production nationale d'oléagineux. En outre, le Conseil fédéral devrait prévoir des dispositions qui contribuent à la production et au commerce durables de l'huile de palme et participer à l'élaboration de normes internationales. Cependant, les produits du palmier à huile ne peuvent pas être exclus de l'accord de libre-échange par principe.

Conventions collectives nationales de travail. Renforcer le partenariat social (18.3934)

Contenu: Cette motion du Conseiller aux Etats Isidor Baumann (PDC/UR) veut que les dispositions d'une convention collective de travail déclarée de force obligatoire générale l'emportent sur l'ensemble des dispositions du droit cantonal. Elle a pour objectif de préserver le partenariat social en tant que pilier important de la culture économique suisse, suite à la décision d'introduire un salaire minimum prise isolément par certains cantons (Jura, Neuchâtel, Tessin).

Situation: Le Conseil fédéral recommande le rejet de la motion. Le Conseil des Etats soumet l'objet à sa commission ad hoc pour examen préalable.

Swiss Retail soutient la motion. La sécurité juridique des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire générale a été diminuée par l'arrêt du Tribunal fédéral du 21 juillet 2017, lequel a affaibli du même coup le partenariat social. Elle doit être rétablie afin d'éviter des collisions de normes. Cette sécurité est absolument primordiale, pour les employeurs comme pour les salariés. Elle sert parfaitement l'objectif consistant à préserver la paix sociale en Suisse, dont les travailleurs et les employeurs ainsi que la place économique suisse profitent dans une égale mesure.

Accroître le dynamisme de la place économique suisse (19.3043)

Contenu: La motion du Conseiller aux Etats Hannes Germann (UDC/SH) vise à augmenter l'attrait de la place économique et à diversifier ses débouchés. Elle réclame à ce titre un vaste programme de revitalisation destiné à optimiser les conditions-cadres de l'État, à faire baisser les coûts que la réglementation impose aux entreprises, à améliorer l'attrait de la place économique et à préserver les emplois. Elle met en particulier l'accent sur une réduction des charges administratives et réglementaires qui pèsent sur les entreprises ainsi que sur une diversification des débouchés en développant les activités commerciales, puis demande une réduction de la charge pesant sur les ménages afin de stimuler la consommation intérieure.

Situation: Dans sa réponse de mai 2018, le Conseil fédéral recommande l'adoption de la motion soit acceptée. Le Conseil des Etats l'a suivi lors de la session d'été et le Conseil national a fait de même lors de cette session d'hiver. Le Conseil fédéral dispose maintenant de deux ans pour mettre cette motion en œuvre.

Swiss Retail salue toutes les mesures susceptibles renforcer la place économique suisse. L'appel à la déréglementation par l'optimisation des conditions-cadres de l'Etat et la réduction des contraintes bureaucratiques et réglementaires qui pèsent sur les entreprises apporteraient à cet égard une précieuse contribution. Swiss Retail soutient donc cette motion.

Nouvelles interventions déposées

Le Conseil fédéral propose de **supprimer les droits de douane sur les produits industriels**.

En abolissant ces droits, il entend améliorer les conditions économiques générales au profit des entreprises et des consommateurs. Leur suppression permettra aux entreprises sises en Suisse de bénéficier d'intrants moins chers et de réduire leurs coûts de production ([19.076](#)).

Objets intéressant le commerce de détail traités en séances de commission (sélection)

- 13.1.2020 Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne
[19.302](#)
- 20.1.2020 Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés
[16.414](#)
- 20.1.2020 Commission de politique extérieure du Conseil national
Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie
[18.325](#)
- Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie**
[18.320](#)
- Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie**
[18.317](#)
- 23.1.2020 Commission de la science, de l'égalité et de la culture du Conseil national
Egalité salariale entre femmes et hommes. Pour que la loi soit efficace pour la majorité des salariées et des salariés
[19.453](#)
- Sanctions en cas d'inégalités salariales**
[19.444](#)
- 24.2.2020 Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat
[18.316](#)
- Ne pas subventionner le tourisme d'achat**
[18.300](#)

Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)

[19.076](#)

Impressum: Swiss Retail Federation, Bahnhofplatz 1, 3011 Berne, Tél. 031 312 40 40, info@swiss-retail.ch